

SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES BACCALAURÉAT EN SYSTEMES D'INFORMATION ET SCIENCES DES SERVICES

La notion de 1^{ère} et de 2^{ème} partie disparaît. Il n'y a désormais plus que des :

- Enseignements obligatoires (114 crédits)
- Enseignements à options (6 à 18 crédits selon orientation)
- Des orientations (de 48 à 60 crédits selon orientations)

Tous les étudiants du baccalauréat en systèmes d'information et sciences des services sont soumis au nouveau règlement d'études et sont transférés dans le nouveau plan d'études selon les règles suivantes :

- Les enseignements des rubriques « hors disciplines en Facultés GSEM et SDS », ainsi que « options libres » obtenus avant septembre 2016 seront transférés dans l'orientation interdisciplinaire pour un maximum de 60 crédits ECTS.

Enseignements obligatoires

- Les étudiants qui ont acquis **S204011 Intégration et déploiement de services informatisés** dans l'ancien plan d'études sont dispensés de **S204011 Environnements collaboratifs et développement logiciels** dans le nouveau plan d'études.
- Les étudiants qui ont acquis **S204020 Modélisation et réalisation de services** dans l'ancien plan d'études sont dispensés de **S204020 Modélisation avancée des systèmes d'information et des services** dans le nouveau plan d'études.
- Les étudiants qui ont acquis **S204027 Séminaire de réseaux de communication** dans l'ancien plan d'études sont dispensés de **S204027 Séminaire de langages de programmation** dans le nouveau plan d'études.
- Les étudiants qui ont acquis **32C064 Développement WEB** et **32C065 Développement web** dans l'ancien plan d'études sont dispensés de **Développement web** dans le nouveau plan d'études.

Enseignements à options

- Les étudiants qui ont acquis **S204030 Systèmes d'information d'entreprises** dans la rubrique obligatoire de l'ancien plan d'études sont dispensés de **S204030 Systèmes d'information d'entreprises** dans la rubrique enseignements à options dans le nouveau plan d'études.
- Les étudiants qui ont acquis **D200001 Open science** dans la rubrique enseignements obligatoires de l'ancien plan d'études sont dispensés de **D200001 Open science** dans la rubrique enseignements à options dans le nouveau plan d'études.
- Les étudiants qui ont acquis **S201012 Systèmes d'information et applications** dans la rubrique enseignements obligatoires de l'ancien plan d'études sont dispensés de **S201012 Systèmes d'information et applications** dans la rubrique enseignements à options dans le nouveau plan d'études.